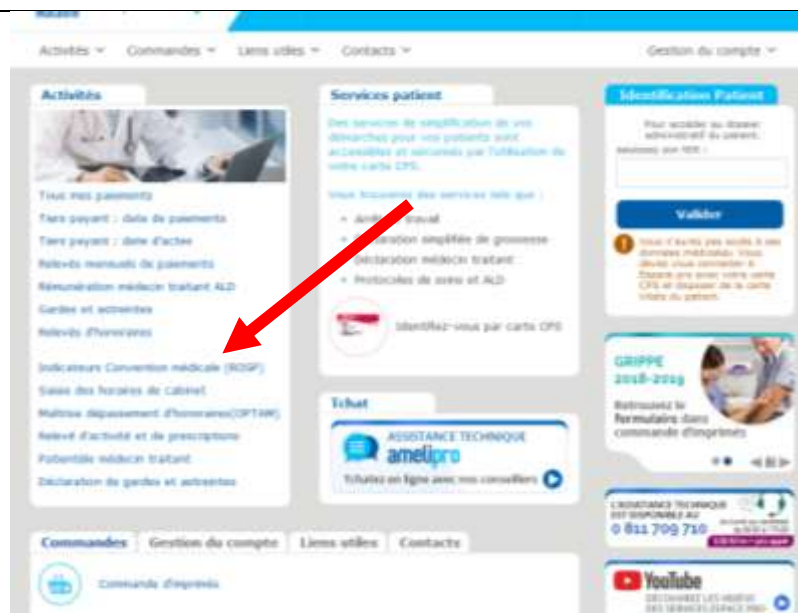


Obtenir la ROSP / forfait structure en anapath

1/ Déclarer vos indicateurs avant le 31 janvier 2019

Déclarer en ligne sur **amelipro**
Aller dans activités
puis indicateurs de
convention médicale
(ROSP)



The screenshot shows the Amelipro dashboard with a navigation menu at the top. The 'Activités' menu is expanded, and a red arrow points to the 'Indicateurs Convention médicale (ROSP)' option. Other visible options include 'Taux des paiements', 'Taux payant : date de paiement', 'Taux payant : date d'expiration', 'Reliefs mensuels de paiements', 'Rémunération médecin traitant AED', 'Gardiés et ecritures', 'Reliefs d'horaires', 'Saisie des factures de cabinet', 'Maitrise dépositaire d'horaires (OPTARE)', 'Relief d'activité et de prescriptions', 'Potentiels médecin traitant', and 'Déclaration de gardes et absences'.

Vous arrivez sur un
résumé de vos
indicateurs
(vous devez avoir au
moins 70 % de
télédéclaration si vous
voulez être éligible)




The screenshot shows two sections: 'MON SUIVI' and 'MA DÉCLARATION'. In 'MON SUIVI', there is a bar chart for 'TÉLÉTRANSMISSION' showing 100% for 'PSE' and a 'FORFAIT STRUCTURE' bar chart with values for 'AED', 'ORLAMP', 'PSE', and 'DCST'. In 'MA DÉCLARATION', a red arrow points to the 'DÉCLARER MES INDICATEURS' button. Below it, it says 'La saisie sera fermée après le 31/01/2019'.

Cliquer sur déclarer
mes indicateurs

2/ Compléter les volets 1 et 2 du forfait structure sur amelipro

2a-VOLET 1 valorisé à 280 points soit 1960 € (point = 7 €)

2a-1/ Logiciel métier avec LAP certifié DMP compatible

<p>Utiliser les enveloppes pour déclarer le logiciel. Signaler pour LAP et DMP qu'il n'existe pas de logiciel ACP disponible et que la spécialité n'est pas concernée</p> <p>Article 1.1 de l'annexe 12 de la convention : <i>"Le LAP certifié n'est pas exigé pour les médecins exerçant une spécialité ne disposant pas d'une telle offre de logiciel"</i></p>	
--	--

2a-2/ Type de messagerie sécurisée de santé (exemple apicrypt ou MSS)

<p>Signaler si vous disposez d'une messagerie apicrypt ou MSS</p>	
---	--


2a-3/ Affichage des horaires sur annuaire santé

<p>Cliquer sur comment faire en cas de difficulté</p>	
---	--

Attention si l'un des items du volet 1 n'est pas valide

vous ne pourrez bénéficier ni du volet 1 ni du volet 2

2b- VOLET 2 valorisé à 380 points soit 2660 € si complet

<p>Remonter et cliquer sur l'onglet Forfait structure volet 2</p>	
---	--

2b-1/ Capacité à coder les données médicales

<p>Tout anapath code en ADICAP ou CIM10 ou autre et participe aux études épidémiologiques</p>	<p>1 Capacité à coder les données médicales En savoir ></p> <p>Capacité à coder certaines données pour produire ou alimenter des registres de patients <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p>
---	--

2b-2/ Prise en charge coordonnée (RCP > 4 / an)

<p>Les anapaths participent à au moins 4 RCP et sont en mesure de le démontrer</p>	<p>2 Prise en charge coordonnée En savoir ></p> <p>Valoriser la démarche de prise en charge coordonnée : participation à une équipe de soins primaires (ESP), une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), à des réunions de concertation pluridisciplinaire (au moins 4 par an) <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p>
--	--

2b-3/ Amélioration des services offerts aux patients

<p>L'accréditation, les modules de paiement en ligne contribuent à améliorer le service patient.</p> <p>Des factures de mise en place de ces services peuvent être produites à la CPAM.</p>	<p>3 Amélioration des services offerts aux patients En savoir ></p> <p>Amélioration des services offerts aux patients (prise en charge de rendez-vous avec le médecin correspondant, accompagnement des parcours complexes, organisation de la prise en charge médico-sociale, ...) <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p>
---	---

2b-4/ Encadrement des étudiants de médecine

<p>Cochez si vous encadrez des internes en libéral</p>	<p>4 Encadrement des étudiants en médecine En savoir ></p> <p>Valoriser l'encadrement des jeunes étudiants en médecine <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p>
<p>N'oubliez pas de cocher la case j'atteste</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Jamais <input type="checkbox"/> Jamais avec satisfait aux conditions des indicateurs déclarés pour le forfait structure et m'engage à tenir à disposition de leur attente.</p>